

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 111/2025

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION LORS DE FESTIVITES « Quand le train resifflera au son des Orgues » - complétude à l'arrêté n° 96/2025 : ajout rue de la Gare (rue des Orgues et rue du petit train)

Le Maire de la Commune d'HERZEELE ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-4 ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté 0107/2025 portant réglementation de la circulation rue des orgues de la festivité « Quand le train resifflera au son des Orgues » du 20.05.2025

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mêmes restrictions de circulation pour la rue de la gare en complément de la rue des Orgues et rue du Petit Train aux fins de prendre des mesures de sécurité pour la manifestation « Quand le train resifflera au son des Orgues ».

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté municipal n° 96/2025 du 13 mai 2025 est modifié dans le sens où la rue de la Gare est ajoutée dans les rues concernées par les restrictions de circulation.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Wormhout - [e-mail - cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:email-cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr).
- Monsieur Nicolas GERVOIS, Adjoint au maire chargé des festivités.

Fait à HERZEELE, le 27 mai 2025

Le Maire,
FRANCKE Stéphane

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et NOTIFIE le : 27 mai 2025

Le Maire,
FRANCKE Stéphane

